

## II

(Actes non législatifs)

## ACCORDS INTERNATIONAUX

## DÉCISION DU CONSEIL

du 28 janvier 2014

**relative à la conclusion du mémorandum d'accord révisé avec les États-Unis d'Amérique concernant l'importation de viande bovine provenant d'animaux non traités avec certaines hormones de croissance et les droits majorés appliqués par les États-Unis à certains produits de l'Union européenne**

(2014/44/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 207, paragraphe 4, premier alinéa, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, point a) v),

vu la proposition de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à la décision 2013/523/UE du Conseil <sup>(1)</sup>, le mémorandum d'accord révisé conclu avec les États-Unis d'Amérique concernant l'importation de viande bovine provenant d'animaux non traités avec certaines hormones de croissance et les droits majorés appliqués par les États-Unis à certains produits de l'Union européenne (ci-après dénommé «mémorandum d'accord révisé») a été signé, le 21 octobre 2013, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.

(2) Il y a lieu d'approuver le mémorandum d'accord révisé,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Le mémorandum d'accord révisé conclu avec les États-Unis d'Amérique concernant l'importation de viande bovine provenant d'animaux non traités avec certaines hormones de croissance et les droits majorés appliqués par les États-Unis à certains produits de l'Union européenne est approuvé au nom de l'Union.

Le texte du mémorandum d'accord révisé est joint à la présente décision.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 28 janvier 2014.

*Par le Conseil*

*Le président*

G. STOURNARAS

---

<sup>(1)</sup> Décision 2013/523/UE du Conseil du 18 octobre 2013 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, du mémorandum d'accord révisé conclu avec les États-Unis d'Amérique concernant l'importation de viande bovine provenant d'animaux non traités avec certaines hormones de croissance et les droits majorés appliqués par les États-Unis à certains produits de l'Union européenne (JO L 282 du 24.10.2013, p. 35).